



Administration communale
de Torny
Route de Pré-Pury 46
1749 Middel

COMMUNE DE TORN

Contrat de location – salle communale Middel

Nom : Prénom : Société :

Adresse : Personne responsable :

No de téléphone : Adresse e-mail :

Vocation à locataire(s) de la commune locataire(s) extérieur(s) arrangement communal

loue la salle communale de Middel pour le :

Nature de la manifestation :

Montant de la location : CHF Occupation de la salle : environ (nombre) personnes

Montant de l'acompte : CHF à verser dans un délai de 7 jours après réception de ce contrat, payable sur le compte CCP 17-599143-4 (CH26 0900 0000 1759 9143 4).

Adresse de facturation (uniquement si différente du locataire) : Nom : Prénom :

Adresse :

La salle communale et les annexes seront rendues propres pour le :

- Les locataires sont tenus de s'approvisionner à la cantine de la salle pour les boissons suivantes: eaux minérales, cafés et thés, thé froid, coca, citron, grape-fruit et jus d'orange, etc... (majoration de la location de 300.- pour fourniture de ses propres boissons).
- Au cas où le nettoyage ne serait pas effectué de manière irréprochable, le concierge exécutera ce travail aux frais du locataire, au prix de CHF 60.00/heure.
- Toute annulation ou résiliation du contrat de location après confirmation de celui-ci, occasionne une retenue de CHF 50.00 pour les frais administratifs.

Merci de cocher les cases correspondantes :

- Je souhaite mettre en place une cantine, tente ou tonnelle (autorisation nécessaire) :
 Oui Non Dimensions, nombre, plan d'implantation, etc...
- Je souhaite utiliser des feux d'artifice, engins pyrotechniques ou lancé de lampions (autorisation nécessaire):
 Oui Non
- J'accepte les conditions générales de la salle ainsi que le règlement de la salle communale :
 Oui Non

Pour la prise et la remise des locaux, merci de bien vouloir contacter :

Madame Mireille Python-Richoz au 078-268 59 04

La réservation définitive prendra effet dès réception du présent contrat, des conditions générales de location, du règlement de la salle dûment signés et munis d'une preuve de paiement, soit avant le

Les imprévus sont réglés par le Conseil communal.

Par leur signature, les soussignés acceptent et confirment les conditions du présent contrat ainsi que les conditions générales et le règlement de la salle communale.

....., le

Pour la Commune :
Stéphanie Jan, Secrétaire communale

Gérald Clément, Conseiller communal

Le locataire :